



Mémoire déposé au ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

Dans le cadre du projet de politique québécoise de gestion des matières
résiduelles assorti de son plan d'action de cinq ans 2010-2015

Présenté par Action RE-buts
Février 2010

Action RE-Buts

1555-A avenue Papineau
Montréal(Québec), H2K 4H7
514-396-7894
info@actionrebut.org

Personnes ressources :

Coordonnateur : Antoine Garcia-Suarez
Chargée de projet : Annie Claude Lauzon

Conseil d'administration 2009-2010 :

Présidente : Diana Guerra
Vice-présidente : Tania Morency
Trésorier : Julien Lasserre
Secrétaire : Sébastien Levasseur
Secrétaire : Olivier Légaré
Administrateur : Michel Séguin
Administratrice : Brigitte L'Heureux
Administrateur : Thierry Hubert
Administratrice : Anipier Maheu

Action RE-buts	4
L'approche 3R : Pour une gestion écologique et économique des déchets!.....	4
Éducation, sensibilisation et information	6
Responsabilité élargie des producteurs	6
Matière organique	7
Uniformiser le recyclage.....	8
Le système de la consigne.....	8
Une démarche éco citoyenne des 3R à l'échelle du Québec ...	8
Conclusion	10

Action RE-buts

Fondé en 1991, Action RE-buts s'est donné pour mission d'encourager une gestion écologique, économique et démocratique afin de réduire et de transformer les déchets en ressources. Depuis sa création, Action RE-buts a favorisé l'approche des 3R (réduction, réemploi et recyclage-compostage) dans sa participation aux audiences publiques, aux tables de concertation et dans ses projets de sensibilisation, d'éducation et d'actions communautaires. Dans cette perspective, la coalition travaille à responsabiliser tant les producteurs que les générateurs de déchets, aux changements des comportements par des campagnes et projets d'éducation, de sensibilisation et d'information et par des projets d'action 3R au sein de la communauté.

L'approche 3R : Pour une gestion écologique et économique des déchets!

Jeter nos matières résiduelles est un gaspillage et une source importante de pollution qui aggrave considérablement une multitude d'enjeux environnementaux, dont les changements climatiques. Par contre, les réduire et les récupérer permet de les considérer pour ce qu'ils sont réellement : des tonnes de ressources à conserver et à réintroduire dans les cycles de production et de consommation au bénéfice de la communauté et de l'environnement.

Les alternatives à la gestion des matières résiduelles écologiquement viables sont définies selon la formule des 3R: réduction à la source, réemploi et recyclage-compostage. Il importe de prioriser l'approche 3R selon cette hiérarchie.

- Réduction : réduire notre production de déchets, donc mettre en œuvre une production responsable et effectuer les meilleurs choix de consommation! Tout produit mis sur le marché devrait d'abord faire l'objet d'une réduction à la source, tant au niveau de sa conception (matériaux utilisés) que pour sa mise en marché (emballage, marketing, transport.) À terme, tout produit mis sur le marché sera ainsi non-polluant et récupérable. Avec la récupération, tout ce qui est mis sur le marché ne finira plus ou dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur.

- Réemploi : remettre en usage un produit consommé et redonner une nouvelle vie à cet objet, par exemple, en le réparant ou encore en le donnant à un organisme de charité.
- Recyclage : transformer la matière pour permettre de créer un nouveau produit. Le recyclage permet de redonner vie à la matière tout en évitant l'utilisation de nouvelles matières premières.
- Compostage : forme de recyclage où cette fois, la matière transformée est la matière organique en un amendement de sol naturel.

Ces alternatives sont l'avenir de notre système de gestion des matières résiduelles et leurs mises en application transformeraient un enjeu écologique en une solution environnementale enrichissante et viable pour toutes les communautés du Québec. Il faut donc prévoir une réglementation qui articule à la fois des incitatifs concrets pour les producteurs et générateurs de déchets qui réduisent et des pénalités financières et autres pour ceux qui n'assument pas leurs responsabilités environnementales, sociales et économiques.

En réponse au plan d'action 2010-2015 du projet de politique de gestion des matières résiduelles, Action RE-buts, coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, souhaite soumettre ses commentaires. Action RE-buts est membre du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et appuie son mémoire. Suite à nos rencontres et discussions, le conseil d'administration souhaite faire part au gouvernement du Québec de ces éléments.

Éducation, sensibilisation et information

La Réduction est le premier des 3R. Son rôle est majeur dans la gestion des matières résiduelles. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il est nécessaire de prioriser ce premier R. Pour cela, le contact avec les citoyens est primordial. Action RE-buts, organisateur de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui célèbre cette année son 10^e anniversaire, est un événement unique en son genre au Québec, qui permet une sensibilisation directe et concrète sur le territoire national. Il est évident que les moyens financiers proposés par le gouvernement sont nettement insuffisants. Il serait donc pertinent de réfléchir à la mise en place d'un fond permanent afin d'assurer la mise en place d'actions cohérentes et concrètes en matière d'éducation, de sensibilisation et d'information aux 3R. Ce fond devrait correspondre à environ 10% de la somme consacrée à la mise en place actuelle des infrastructures, soit 50 millions de dollars par an avec, en plus, 10 % de la somme actuellement octroyée à l'élimination au Québec, pour un total de 100 millions de dollars par année. Cette somme pourrait permettre de donner les moyens nécessaires et suffisants aux organismes qui œuvrent au Québec pour une sensibilisation et une action 3R.

Responsabilité élargie des producteurs

Suite à la lecture des actions proposées par la cinquième stratégie « Responsabiliser les producteurs », Action RE-buts désire renforcer certains aspects. Le problème de la transparence de la gestion et de traçabilité des matières résiduelles reste d'actualité; pour cela, nous souhaiterions une réglementation visant une plus grande imputabilité des entreprises d'élimination (les multinationales traitent 2/3 des déchets du Québec), incluant de rendre

public les contrats et les profits de ces entreprises, de même que leur empreinte écologique en tant que gestionnaires de méga-sites d'enfouissement.

Par ailleurs, l'action 18 propose qu' « à tous les deux ans, au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement sous la responsabilité des producteurs »; nous suggérons d'augmenter ce nombre tout en priorisant les produits selon leurs impacts environnementaux, leurs toxicités, et leurs déséquités et ce tant pour les producteurs québécois que pour les importateurs. Actuellement, il demeure aux bons vouloir des entreprises de récupérer ou non leurs produits. Afin d'assurer la réussite de cette stratégie, nous suggérons d'exiger des pénalités à la source au producteurs afin que les entreprises, qui ne mettent pas en place les moyens suffisants, puissent y être imposés. Une législation, en ce sens, pourrait être envisagée. De plus, les coûts environnementaux et sociaux liés à la récupération devraient être supportés entièrement par les producteurs.

Matière organique

La notion de valorisation devrait être retravaillée. Une meilleure définition est, en effet, nécessaire compte tenu de l'importance que suggère ce concept clé. Action RE-buts souhaite, depuis toujours, favoriser l'approche « Zéro Déchet » avec une réduction à la source. Concernant la quatrième stratégie « Bannir l'enfouissement de la matière organique » et plus précisément en lien avec les actions 11 et 12 du plan d'action, nous recommandons de ne pas se limiter à l'enfouissement mais d'aller plus loin en bannissant de l'élimination (sous toute ses formes) la matière organique. Les matières organiques ne devraient pas être enfouies, ni même éliminées, c'est pourquoi nous prônons uniquement la valorisation organique et jamais une valorisation énergétique. La valorisation énergétique des déchets est la façon la moins efficace de générer l'énergie, est très dispendieuse et est une source importante de pollution. Seul le tri à la source de la matière organique, effectué très tôt en amont par les citoyens et par les entreprises, commerces et institutions, peut permettre d'assurer un compost de meilleure qualité. Pour garantir un compost non contaminé, un suivi et un système traçabilité, tout au long du processus de valorisation organique, sont à mettre en place.

Uniformiser le recyclage

Les municipalités sont les institutions qui, elles aussi, assurent le lien avec les citoyens et les entreprises, commerces et institutions. Pour cela, Action RE-buts préconise une uniformisation régionale en matière de recyclage. Chaque région devrait, en effet, être en mesure de fournir les outils et les infrastructures indispensables aux citoyens en matière des 3R. En d'autres termes, chaque région devrait être dotée des mêmes capacités et infrastructures afin de permettre que les matières identiques, d'un endroit à un autre, soit récupérées et traitées dans des cycles 3R respectueux de la communauté et de l'environnement. Cela mettrait un terme à la confusion concernant le recyclage tout en assurant que chaque région bénéficie des aspects positifs de la récupération. Des ententes pourraient être prévues, à condition que celles-ci soient satisfaisantes et bénéfiques à chaque partie. Cela pourrait faire l'objet de discussion dans un nouvel espace éco citoyen des 3R.

Le système de la consigne

Concernant la huitième stratégie, « Choisir le système de collecte le plus performant », Action RE-buts rappelle que la consigne reste un des systèmes les plus performants qui existe. Elle doit être protégée et élargie (bouteille de vin, bouteille d'eau...etc.). Nous recommandons également une augmentation des coûts de 15 cents supplémentaires afin d'insuffler un nouveau dynamisme chez le consommateur tout en permettant, sur le long terme une amélioration du système de récupération.

Une démarche éco citoyenne des 3R à l'échelle du Québec

Il s'agit de doter chaque région du Québec d'un espace de débat, de discussion et de mise en œuvre des 3R. Rassemblant les intervenants municipaux avec les groupes environnementaux, les industries de la récupération et de l'élimination de même que des représentants des producteurs privés et publics de déchets, cette instance devrait pouvoir intervenir afin de maximiser l'atteinte des objectifs 3R dans une région. De plus, la convergence et la complémentarité des actions 3R pourraient alors faire l'objet d'un espace 3R québécois, où les tables 3R des régions se réuniraient afin de mettre en commun les meilleurs pratiques,

envisager les défis à venir et assurer que les performances environnementales préconisées par le gouvernement sont respectées et de pénaliser ceux et celles qui n'atteignent pas les objectifs 3R. Cet « espace 3R éco citoyen » est inspiré par ce qui se passe à Recife au Brésil.

Conclusion

Ce mémoire a permis de présenter quelques points qui nous ont semblé pertinent de soulever dans ce contexte de consultation publique. Nous espérons que ce mémoire inspirera les membres du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans l'élaboration du plan d'action final 2010-2015.

Rappelons que si un investissement massif était effectué dans la sensibilisation et l'éducation environnementale, dans la réduction à la source ainsi que dans le compostage, la part restante de résidus ultimes dans nos déchets serait éventuellement minime et inerte sur le plan environnemental. Par conséquent, pourquoi dépenser des millions de dollars dans le développement de grandes technologies de gestion des déchets ultimes alors qu'il est possible de les investir dans les 3R ?

Action RE-buts développe une multitude de projets pour une gestion écologique des matières résiduelles et aimerait pouvoir continuer à développer ce type d'actions allant dans le sens des 3R, les amplifier et les bonifier, dont la Semaine québécoise de réduction des déchets qui célèbre cette année son 10^e anniversaire. Nous souhaitons que la ministère entendra cet appel et prendra en compte l'importance de la place des organismes et groupes environnementaux citoyens dans la gestion écologique et économique des matières résiduelles du Québec.